

L'actualité réglementaire

Qualité de la Construction

Journée régionale de la
qualité des constructions

Toulouse et Montpellier, 23 et
28 novembre 2017

Direction de l'Aménagement
Division Bâtiment – Construction



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Logement décent

critères : aération, étanchéité

décret n° 2017-312 du 9 mars

Nouveaux critères de décence :
aération et étanchéité

- Protéger contre les infiltrations d'air parasites
- Disposer d'une aération suffisante
→ échéance au 1^{er} janvier 2018

Nota :

- Dispositions assouplies pour les résidences hôtelières à vocation sociale
décret n°2017-920 du 9 mai



Lutte contre l'habitat indigne : Division d'immeubles

*** Autorisation préalable de travaux

arrêté 8 déc. 2016



- pour certaines zones d'habitat dégradé, potentiellement dégradé, ou selon le PLU
- désormais nécessaire avant création de plusieurs logements dans un immeuble existant
- 2 diagnostics à fournir : amiante (DTA) et plomb (CREP)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

- **RT existant : règles « élément par élément » renforcées**
arrêté du 22 mars 2017
 - 1ère étape : janvier 2018
 - 2nde étape : janvier 2023 (seuils à nouveau renforcés)

- **RT existant : travaux embarqués**
décret n° 2017-919 du 9 mai 2017
 - + guide ministère/ADEME
« Travaux d'isolation », février 2017

→ *pensez à la mise à jour du 9 mai !*

Comprendre la réglementation
habitat et tertiaire

RAVALEMENT, RÉNOVATION DE TOITURE, AMÉNAGEMENT DE PIÈCES
Quand devez-vous isoler ?
février 2017



Améliorer la performance thermique d'un bâtiment à l'occasion d'une rénovation importante

La rénovation thermique des bâtiments est un enjeu important pour réduire la consommation d'énergie en France. Cet objectif est inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Lors de travaux de rénovation des bâtiments (ravalement de façade, rénovation de toiture, aménagement de pièces pour les rendre habitables), il peut être obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017 de coupler les travaux prévus avec des travaux d'isolation thermique. Cette fiche détaille les conditions de cette obligation et ses exceptions, en application du décret n°2016-711 du 30 mai 2016.

Logo République Française
Logo ADEME
Logo Agence de l'Environnement et de la Pêche de l'Énergie

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT



L'ensemble des dispositifs
pour améliorer la performance
énergétique des bâtiments

<http://www.rt-batiment.fr>

RT 2012 – bâtiments neufs

- Fiches d'application RT 2012 : 1 nouvelle fiche, 3 mises à jour
- RT 2012 et agréments Titre V : 8 nouveaux et 1 mise à jour

RT existant – bâtiments existants

- Fiches d'application RT existant : 1 nouvelle, 1 mise à jour
- RT existant et agréments Titre V : 1 nouveau



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Diagnostiques immobiliers



DTG diagnostic technique global

décret 2016-1965 du 28 déc. 2016

- diagnostiqueurs : conditions d'exercice, compétences
- intégration du DTG au « carnet d'entretien des travaux jugés nécessaires à la conservation de l'immeuble »
- depuis janvier 2017

Divers

- Diagnostic DPE : actualisation annuelle contenus CO2 pour réseaux de chaleur / froid *arrêté 22 mars 2017*
- Qualité de l'air intérieur : association agréé : ATMO Occitanie *arrêté 12 déc. 2016*



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

GUIDE
AMIANTE

A l'attention des médecins du travail
et des équipes pluridisciplinaires

Rôle et responsabilités

Mai 2017

Docteur E. BRICHET • Docteur O. BRICHET • Docteur M. LOIZEAU

Amiante



*** Certification des opérateurs : 2 niveaux

arrêté 24 fév. 2017

*** Repérages avant travaux

décret 2017-899 du 9 mai 2017

- rechercher la présence d'amiante avant les travaux
- Qui ? donneur d'ordre, propriétaire ou maître d'ouvrage
- Document joint à la consultation des entreprises

→ **en attente d'arrêtés sectoriels**

échéance fixée : au plus tard le 1^{er} octobre 2018

* **Guide OPPBTB**, août 2017 [à télécharger ici](#)

* Norme amiante en finalisation : NF X 46-020

DREAL

Occitanie



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Inspection périodique climatisations, pompes à chaleur réversibles > 12 kW

*** Critères

arrêté 15 déc. 2016

- critères d'inspection
- livret de climatisation
- depuis avril 2017



*** Certification des compétences des personnes

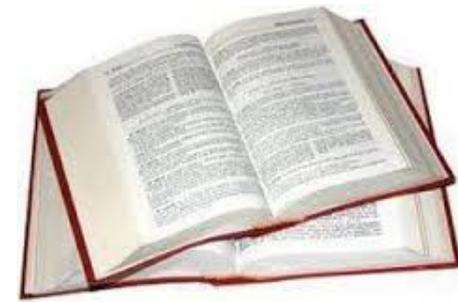
second arrêté 15 déc. 2016

- 2 niveaux de certification
 - Systèmes simples et complexes
 - Systèmes simples (seuls)



Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 égalité et citoyenneté

(1/2)



- Art.89 : Locaux vacants ou inoccupés → décret à venir
- Art. 107 : interdire à l'habitation des logements vacants « inoccupés et libre de location » par arrêté préfectoral, pour y imposer des travaux d'office
- Art. 108 : Lutte contre l'habitat indigne : sanctions pénales
- Art. 117 : livre IV du CCH (logement social) : en simplifier la rédaction et le plan



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 égalité et citoyenneté

(2/2)



LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS



→ www.registre-coproprietes.gouv.fr

- cf. art. 53 loi ALUR modifiée
- Art. 133 :
 - * registre créé (décret Conseil d'État + avis CNIL)
 - * immatriculation des syndicats de copropriétaires
- Mise en application :
 - fin 2016 : > 200 lots (logements, bureaux, commerces)
 - fin 2017 : > 50 lots (logements, bureaux, commerces)
 - fin 2018 : tous les autres cas de figure



Aides financières

éco-PTZ, crédit d'impôt CITE, Habiter mieux...

* critères : éco-PTZ et CITE, ANAH

- Alignement du dispositif éco-PTZ sur les critères CITE
arrêté 22 mars 2017
→ formulaires modifiés (justification + demande)
- Renforcement du champ d'action de l'ANAH
décret 2017-831 du 5 mai

* Cumul des aides financières

décret du 9 mai 2017 (NOR : LHAL1705272D)

- Aides financières CCH cumulables avec
- PIA « ville durable et solidaire » et « ville de demain », programmes n°414 et 320



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Accessibilité



- **Places de stationnement & handicap**
arrêté du 8 nov. 2016
- **Établissements pénitentiaires**
arrêté du 29 déc. 2016
- **Registre public d'accessibilité**, depuis fin sept.2017
décret 2017-431 du 28 mars + arrêté du 20 avril 2017
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp#e1>
- **ERP neufs**
arrêté du 20 avril 2017
- **Places de stationnement en copropriété en parties communes**
décret 2017-688 du 28 avril 2017
- **Diverses dispositions**
arrêté du 28 avril 2017
 - ERP neufs / sas d'isolement : jurisprudence Conseil d'État
 - précisions sur l'arrêté ERP existants



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Sécurité incendie



*** Simplification

arrêté 8 juin 2017

- Mise en cohérence entre ERP et IGH
- seuils limites de puissance électrique installée en gaine d'ascenseurs
 - échéance : PC ou déclaration préalable de travaux à compter du 1^{er} juillet 2017

*** Règlement de sécurité / commerces

décret 2017-899 du 9 mai → échéance : 1^{er} juillet 2017

- Simplification & actualisation pour les ERP de type M



*** Obligation « d'embarquer » les travaux de fibre

décret 2017-832 du 5 mai + arrêté, même date

- travaux soumis à permis de construire
- sauf si
coût travaux de fibrage > 5 % coût des travaux demandés
- depuis le 1^{er} juillet 2017



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Ondes électro-magnétiques / Antennes



*** Note synthétique interministérielle

note du 9 mai 2017 relative à l'implantation
ou la modification substantielle
des installations radioélectriques

publiée au Bulletin officiel du ministère

- les nouveautés de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015
- les principaux textes réglementaires
- les outils disponibles
 - * sites Internet
 - * brochures, documentation...



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Urbanisme



Patrimoine 2017 :

liste des éléments patrimoniaux générant de nouvelles servitudes (code de l'urbanisme)

- Liste des immeubles protégés → site Internet [DRAC](#) liste au J.O. du 17 mars 2017 (NOR : MCCC1707329K)
- Sites classés et inscrits → sites Internet [DREAL](#) et [MTES](#)
- **Modifications du code de l'urbanisme** arrêté du 30 mars 2017 permis de construire, certificat et autorisation d'urbanisme
- **« Permis de faire »** / Expérimentation en matière de construction décret 2017-1044 du 10 mai :
 - construction d'équipements publics, ou de logements sociaux
 - collectivités locales, organismes HLM, SEM de logement social, ou SPL
 - sur les domaines suivants : sécurité incendie, accessibilité



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Gouvernance / décrets « comitologie »

- Fonds national des aides à la pierre 2016-901, 30 nov. 2016
- CSTB : conseil d'administration élargi
+ simplifications du fonctionnement 2016-551, 04 mai 2016
- ADIL : pas forcément départementales 2016-1713, 12 déc.2016

- Amiante – Programme R&D (PRDA) 2017-34, 13 jan.2017
commission d'évaluation des innovations techniques dans le domaine de la
détection et du traitement de l'amiante dans le bâtiment



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Engagements pour la croissance verte

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

4 nouveaux engagements signés en 2016

engagements des 27 avril (3x) et du 28 novembre (1x) 2016

- Valorisation et recyclage des **déchets inertes du BTP**
UNICEM, UNPG, SNBPE
- Recyclage des **déchets de plâtre**
SNIP : KNAUF, PLACOPLATRE, SINIAT
- Nouvelle filière de recyclage de **verre acrylique**
ARKEMA, CANOE, PAPREC, INDRA, PLATINOV
- Structuration d'une filière de réemploi / recyclage industrielle des **vêtements professionnels** – projet FRIVEP
SNCF, La Poste, Mairie de Paris, industriels professionnels de la valorisation, Innortex/Moncorgé, Les Filatures du parc, Lilum, Sympatex, TDV Industries, Synergies TLC, autres, fédérations des entreprises de propreté et services associés, association ORÉE (coordinateur du projet)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



**Merci de
votre
attention !**



Éléments complémentaires *(non présentés en séance)*

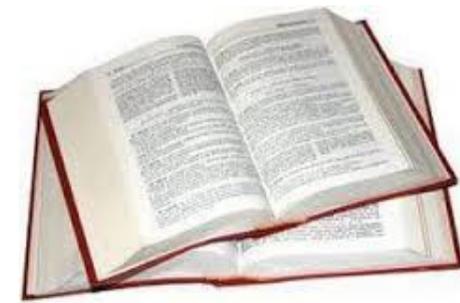


PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 égalité et citoyenneté

(1/4)



Article ex-33

Sécurité des ascenseurs

- Transpose la directive européenne 014/33/UE du 26 février 2014
- Rétablit une « égalité de surveillance » entre les parcs d'ascenseurs neufs et existants (L.125-1 et suivants CCH)

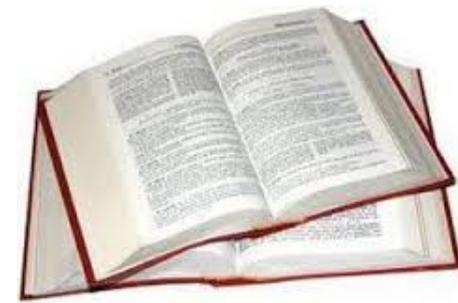
Bornes de recharge électriques + Places vélos

- pour les demandes PC à compter du 1^{er} janvier 2017
- En cas de travaux sur les parkings pour certaines catégories de bâtiments ou de zones aménagées

→ **décret à venir**

Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 égalité et citoyenneté

(2/4)



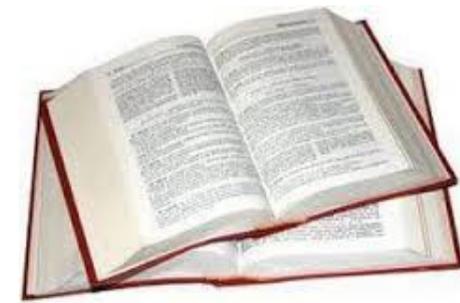
- Art.89 : Locaux vacants ou inoccupés → décret à venir
- Art.104 - III : * *censuré Conseil constitutionnel* *
Rapport au Parlement sous 6 mois
sur l'état des lieux des missions
des services communaux 'hygiène et sécurité'
- Art. 107 : interdire à l'habitation des logements vacants
« inoccupés et libre de location » par arrêté préfectoral,
pour y imposer des travaux d'office
- Art. 108 : Lutte contre l'habitat indigne : sanctions
pénales
- Art. 117 : livre IV du CCH : en simplifier la rédaction et le
plan (logement social)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 égalité et citoyenneté

(3/4)



Ascenseurs

- Art. 117 – VIII :
déclaration « UE » de conformité (sécurité et santé)
- Art. 117 – XIII :
simplifier les modalités d'information des acquéreurs
→ art. L.721-2 et -3 du CCH
(ordonnance ratifiée, n°2015-1075 du 27 août 2015)

Logement décent

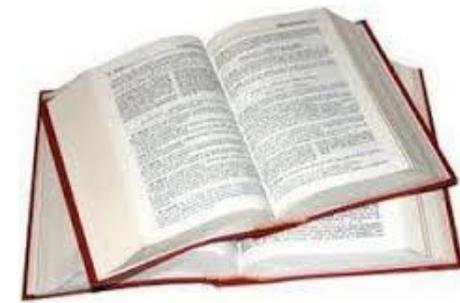
- Art. 121 - II : * censuré Conseil constitutionnel *
Critères de décence
surface minimale : 9 m² et volume minimal : 20 m³



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 égalité et citoyenneté

(4/4)



Copropriétés : registre + immatriculation

- cf. art. 53 loi ALUR modifiée
- Art. 133 :
 - * registre créé (décret Conseil d'État + avis CNIL)
 - * immatriculation des syndicats de copropriétaires
- Mise en application :
 - fin 2016 : > 200 lots (logements, bureaux, commerces)
 - fin 2017 : > 50 lots (logements, bureaux, commerces)
 - fin 2018 : tous les autres cas de figure

Personnes handicapées en logement social

- Art. 134 : « taux de réversibilité »



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Bornes électriques de recharge + stationnement vélos

Modifications de caractéristiques

Arrêté du 3 février 2017

- Bornes électriques : puissance ajustée (entre 7,4 et 22 kW)
→ si énergies renouvelables produites ou stockées localement
- Stationnement vélos : dimensionnement précisé
→ pour les ensembles commerciaux et les cinémas
- Entrée en vigueur : 1^{er} jan. 2017

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Bornes électriques mises à la disposition du public

décret 2017-26 du 12 janvier + arrêté du même jour

transmission des données pour base nationale www.data.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Titres professionnels (construction)

- Ordonnance : reconnaître les qualifications professionnelles des professions réglementées

2016-1809 du 22 décembre 2016

- la carte professionnelle européenne
- des qualifications reconnues par voie électronique
- dispositions pour certaines professions :
 - Économiste de la construction
 - Géomètre-expert
 - activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et fonds de commerce (agents immobiliers, gestionnaires de biens immobiliers,...)

- Technicien en économie de la construction et étude de prix
→ titre professionnel 27 mars 2017



Urbanisme

- **Règlements d'urbanismes** : liste des sous-destinations
arrêté du 10 nov. 2016
- **Recours à un architecte**
 - * *décret 2016-1738 du 14 déc. 2016*
construction > 150 m² (sauf usage agricole)
→ demandes de permis de construire déposées depuis le 1^{er} mars
 - * *décret 2017-252 du 27 février + arrêté du 20 avril 2017*
lotissement > 2500 m² + *note technique 5 avr. 2017 (B.O.)*
→ demandes de permis d'aménager déposées depuis le 1^{er} mai
- **Déroghations aux règles d'urbanisme**
décret 2017-254 du 27 février
Commission régionale patrimoine et architecture : fonctionnement
- **Contrat de construction de maison individuelle**
arrêté du 23 février 2017
modèle-type de notice d'information, depuis le 1^{er} avril 2017



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Appels à projets



Programme Investissements d'avenir (PIA)...

- Favoriser la transition écologique et énergétique – 9ème thème
2ème session en juin 2017
 - Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments 30 nov. 2017
 - Chimie du végétal et matériaux bio-sourcés 23 oct. 2017
 - Stockage et conversion d'énergie 11 déc. 2017
 - Énergies renouvelables 23 oct. 2017
 - Industrie et agriculture éco-efficientes 30 nov. 2017

<http://www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets>

<http://www.gouvernement.fr/programme-investissements-avenir>



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Planification territoriale

- **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**
SRADDET *ex-SRADT*

ordonnance du 27 juillet 2016 + décret 2016-1071 du 3 août

- infrastructures de transport, intermodalité et développement des transports
- climat, air et énergie
- maîtrise de l'énergie, atténuation du changement climatique, lutte contre la pollution de l'air
- protection et restauration de la biodiversité (TVB)
- prévention, recyclage et valorisation des déchets



Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) *

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

L.515.3.III CE

compatible

L.515-3.III CE

prise en compte

L.515.3.III CE

prise en compte

Schéma régional des carrières (SRC)

L.515.III CE

prise en compte

L.515.3.III CE
L.131.2. CU
prise en compte

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)
Schémas de secteur

L.131-4. CU
compatible

L.515.3.II CE
compatible

Autorisation/Enregistrement
ICPE carrières

Plans locaux d'urbanisme (PLU)
Plans d'occupation des sols (POS)
Cartes communales

* Faire le lien avec le PGRPGD (gestion des déchets du B.T.P.)

Proposition de loi accélérer les procédures et stabiliser le droit (urbanisme, construction et aménagement)



N° 82

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 6 juillet 2017.

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

Les étapes de la discussion :

1ère lecture



06/07/16



10/10/16



25/10/16

1ère lecture



02/11/16



2ème lecture



2ème lecture



CMP



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Proposition de loi accélérer les procédures et stabiliser le droit (urbanisme, construction et aménagement)



N° 82

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 6 juillet 2017.

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

- Urbanisme, aménagement : faciliter
- Améliorer le dialogue État – collectivités
 - un référent juridique unique
 - conseiller et informer les territoires (dossiers urbanisme, construction, aménagement suivis par l'État)
 - créer une conférence de conciliation et d'accompagnement des projets locaux, saisie pour :
 - plans d'urbanisme
 - projets d'aménagement ou de construction, avec avis / décision État
 - difficultés de mise en œuvre des lois et règlements (urbanisme, aménagement, construction)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

**Fin des diapos
complémentaires !**



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

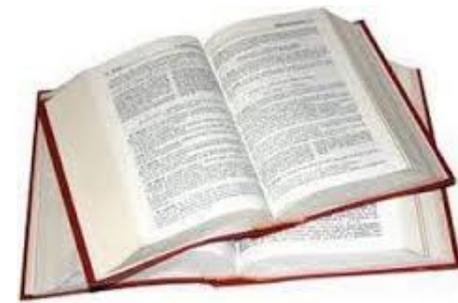


Archives : À suivre...

**...éléments déjà présentés en JQC,
mais sur lesquels il reste
des actualités / textes à venir**



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Loi n° 2016-925 du 07.07.2016

liberté de création, architecture, patrimoine

Titre V – qualité architecturale (art. 78 et suivants)

- **label** pour constructions < 100 ans
car pas d'inscription MH possible
après avis de la commission régionale

Recours à un architecte

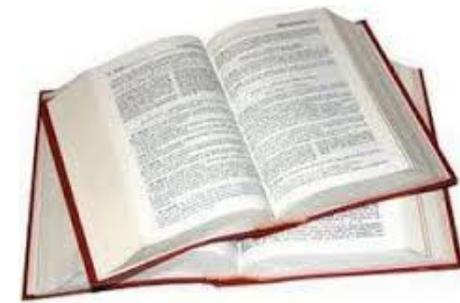
- Lotissement : seuil minimum (m²) fixé par décret
- Maisons < 150 m² de surface de plancher
- Favoriser les concours d'architecture
- Orienter vers les CAUE
lors de rendez-vous en plate-forme territoriale de la
rénovation énergétique



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Loi n° 2016-925 du 07.07.2016

liberté de création, architecture, patrimoine



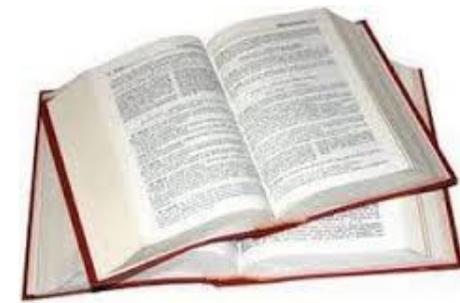
- Art. 88 : **expérimentation** de dérogations
 - pour les collectivités territoriales, leurs groupements, et pour les organismes HLM **équipements publics et logements sociaux**
 - * dérogation suivant décret à venir en Conseil d'État
 - * notamment sur les matériaux et leur réemploi
 - pour l'État et les collectivités territoriales
 - * **opérations d'intérêt national**

(expérimentation pour 7 ans)



Loi n° 2016-925 du 07.07.2016

liberté de création, architecture, patrimoine



- Art. 89 : réduction délais instruction PC
→ *si recours à un architecte*

*constructions de faible importance,
édifiées ou modifiées par des propriétaires
pour leur usage propre*



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Acoustique

Décret n° 2016-798 du 14.06.2016

Travaux sur des bâtiments existants : nouvelles obligations en acoustique

- Pour des zones particulièrement exposées au bruit (routier, ferroviaire, aérien)
- Lors de travaux de rénovation importants
- À compter du 1^{er} juillet 2017
→ *arrêté à venir*



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Bâtiment – santé guide Construire sain

Complément en 2015
au guide d'avril 2013

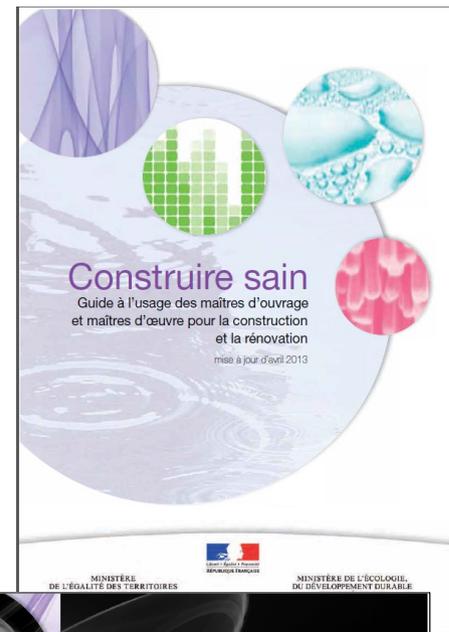
- **Complément ventilation – aération**

... et ses liens avec :

acoustique

thermique

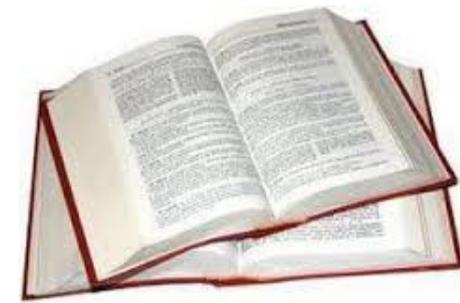
et qualité de l'air intérieur



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Batiment-et-sante,880-.html>

Bâtiment – santé Radon



Ordonnance n° 2016-128 du 10 février 2016 / (Art. 38)
portant diverses dispositions en matière nucléaire

Radon : réduire l'exposition de la population

Code de la santé publique L. 1333-22 à -24

- propriétaires, pour certaines catégories de bâtiments dans des zones à potentiel radon → **arrêté à venir**

- * modalités de surveillance

- * catégories d'immeubles

- * niveaux d'activité volumique

- * habilitation d'opérateurs

- * transmission de données au national → **textes à venir**



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Accessibilité



Ad'AP et ajustement du cadre normatif

(8 déc. 2014)	arrêté du 8 déc. 2014 <i>cf. décret 2014-1326</i>	règles d'accessibilité ERP existants et IOP
24 décembre 2015	décret n°2015-1770 + 1 arrêté	règles d'accessibilité bâtiments neufs
23 mars 2016	1 arrêté	légères modifications des textes
16 mars 2016	Conseil d'État	annulation : sas d'isolement (1,2*2,2) intérieur, (1,2*1,7m) extérieur
6 juillet 2016	Conseil d'État	annulation : exception (fin de l'article 1 ^{er}) 3 conditions cumulées : pente, dévers, et largeur de trottoir
27 avril 2016	décret n°2016-529	sanctions Ad'AP transports
11 mai 2016	décret n°2016-578	sanctions Ad'AP cadre bâti
29 sept. 2016	décret n°2016-1282	travaux adaptation handicap logements en location
8 novembre 2016	Décret n° 2016-1515	stationnement & accessibilité logements loués en copropriété

Éco-conditionnalité

*Au 1^{er} nov. 2016 : 6449 entreprises **RGE** = 2617 LR + 3832 MP*

- **Éco-chèque de la région** : éco-conditionné au **1^{er} oct. 2016** sur toute la région Occitanie

- **Éco-PTZ complémentaire, éco-prêt complémentaire**

Décret 2016-1072 du 3 août 2016 + un arrêté

éco-prêt complémentaire, suite à un éco-prêt initial depuis le 1^{er} juillet 2016

- **Éco-prêt ANAH Habiter Mieux**

- Décrets 2015-1910 du 30 déc.2015 + 2 arrêtés

- **CITE** : Les sous-traitants ont aussi l'obligation d'être qualifiés

- Décret 2016-235 du 1^{er} mars 2016



Aides financières...

- **Chèque énergie**

<https://chequeenergie.gouv.fr/>



à titre expérimental sur certains territoires : Aveyron pour payer ses factures d'énergie

arrêté 10 déc.2015 : dépenses et frais de gestion

arrêté 7 juin 2016 : pièces à fournir à l'ASP (professionnels)

- **CITE – crédit d'impôt transition énergétique**

arrêté 1^{er} déc. 2015 :

critères de qualifications requis (pour bénéficier du CITE ou de l'éco-PTZ)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Divers

Responsabilité décennale

arrêté du 5 janvier 2016

modèle d'attestation d'assurance « responsabilité décennale obligatoire »

- Des mentions minimales

Consommations d'énergie : transmission de données

décret 2016-447 du 12 avril 2016 (+ rectificatif)

Immeubles (résidentiels ou tertiaires) > 10 abonnés



- Mise à disposition des données par le fournisseur d'énergie ...
... pour le propriétaire et/ou le gestionnaire du bâtiment



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Planification territoriale

- **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**
SRADDET *ex-SRADT*

ordonnance du 27 juillet 2016 + décret 2016-1071 du 3 août

- infrastructures de transport, intermodalité et développement des transports
- climat, air et énergie
- maîtrise de l'énergie, atténuation du changement climatique, lutte contre la pollution de l'air
- protection et restauration de la biodiversité (TVB)
- prévention, recyclage et valorisation des déchets



Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) *

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

L.515.3.III CE

compatible

L.515-3.III CE

prise en compte

L.515.3.III CE

prise en compte

Schéma régional des carrières (SRC)

L.515.III CE

prise en compte

L.515.3.III CE
L.131.2. CU
prise en compte

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)
Schémas de secteur

L.131-4. CU
compatible

L.515.3.II CE
compatible

Autorisation/Enregistrement
ICPE carrières

Plans locaux d'urbanisme (PLU)
Plans d'occupation des sols (POS)
Cartes communales

* Faire le lien avec le PGRPGD (gestion des déchets du B.T.P.)

***** fin *****



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

